

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10662/Corr.1
26 mai 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL, CONFORMEMENT A LA
RESOLUTION 302 (1971) DU CONSEIL DE SECURITE

Rectificatif

1. Page 1, paragraphe 1, ligne 3
Au lieu de Plainte de la Guinée, lire Plainte du Sénégal.
2. Ne s'applique pas au texte français.